

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Question 1 (8 points)

Dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

- Quels sont les enjeux de la lutte contre l'artificialisation des sols ? (2 points)
- Comment les documents d'urbanisme peuvent-ils permettre de lutter contre l'artificialisation des sols ? (3 points)
- Au-delà des aspects réglementaires, quelles solutions opérationnelles peuvent permettre à une collectivité d'éviter l'étalement urbain et de limiter la consommation d'espaces ? (3 points)

Question 2 (6 points)

Technicom est une communauté de communes rurale qui regroupe vingt communes pour environ 20 000 habitants.

Le territoire est exposé à des risques naturels et technologiques, qui ont justifié la mise en place par le préfet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et d'un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT).

- Quels sont les objectifs et les outils d'une politique de prévention des risques sur un territoire ? (3 points)
- Comment la collectivité peut-elle intégrer les risques dans son projet de territoire ? (3 points)

Question 3 (6 points)

Technicien territorial, vous êtes chargé de projet urbanisme à la commune de Balnéo-ville. Au sein du quartier Saint-Léger-les-Eaux, une ancienne usine d'eau potable appartenant à la ville est désaffectée. Les élus de la collectivité portent l'ambition d'en faire à terme un musée de l'eau mais en attendant de réunir les financements, ils souhaitent développer sur le site un projet d'urbanisme transitoire, en lien avec des acteurs du territoire.

L'adjoint au maire à l'urbanisme vous demande de rédiger à son attention une note sur les enjeux d'une démarche d'urbanisme transitoire et la mise en œuvre d'un projet de ce type sur le site de l'ancienne usine des eaux du quartier Saint-Léger-les-Eaux.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Densification douce : BIMBY » (extrait) - scot-vosges-centrales.fr - consulté le 8 septembre 2023 - 1 page
- Document 2 :** « Code de l'environnement » (extraits) - [Légifrance](http://legifrance.gouv.fr) - consulté le 26 octobre 2023 - 2 pages
- Document 3 :** « L'urbanisme transitoire devient un outil d'aménagement des territoires - Interview de Cécile Diguet » - *Les Échos* - 19 juin 2019 - 1 page
- Document 4 :** « Les enjeux de l'artificialisation des sols : diagnostic » (extrait) - A.-C. Loisier, A.-L. Petel - *Comité pour l'économie verte (CEV)* - 2019 - 2 pages
- Document 5 :** « Guide de prise en compte des risques naturels dans les PLU » - *Préfecture de la Savoie* - Février 2017 - 4 pages
- Document 6 :** « L'urbanisme transitoire : aménager autrement » - Cécile Diguet, Pauline Zeiger, Alexandra Cocquière - Note rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme - Île-de-France n° 741 - iau-idf.fr - Février 2017 - 6 pages
- Document 7 :** « Prévention du risque » (extraits) - [Georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) - consulté le 30 octobre 2023 - 2 pages
- Document 8 :** « Promouvoir la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols à travers le SCoT » et « Promouvoir la gestion économe de l'espace à travers les PLU / PLUi » (extraits) - Fiches thématiques du Cerema - mises à jour décembre 2021 - 7 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.